

AEP Opération d'équipements en transformation alimentaire

Employez des élèves en alternance travail-études!



Appel d'intérêt pour entreprises



Région de l'Outaouais

Assurez une main-d'oeuvre compétente et spécialisée en accueillant un ou plusieurs élèves dans votre entreprise.

Une nouvelle cohorte du programme *Opération d'équipements en transformation alimentaire en alternance travail-études* débutera le 12 janvier 2026. Le Comité sectoriel de main-d'oeuvre en transformation alimentaire (CSMOTA) a obtenu une subvention pour la diffusion de ce programme de formation COUD. Dans le cadre de ce projet, des étudiants seront à la recherche d'une entreprise pour effectuer leurs apprentissages en milieu de travail.

Les avantages pour votre entreprise

- Former mieux et plus rapidement des travailleurs spécialisés, et ce, en fonction des spécificités de votre entreprise.
- Développer l'appartenance des élèves-employés envers votre entreprise et valoriser le rôle des superviseurs de stage.
- Maintenir à l'emploi une ressource qualifiée et diplômée à la fin de sa formation.

Votre rôle employeur à l'égard de l'élève-employé

- L'élève est un employé de l'entreprise pour les 330 heures de sa formation; il est soumis à vos règles et rémunéré selon vos normes, incluant les bénéfices marginaux, tant à l'école qu'en entreprise.
- Un compagnon doit accompagner l'élève dans la mise en pratique de ses connaissances et le développement de ses habiletés.
- L'élève doit être accueilli dans votre entreprise pour un total de **152 heures le jeudi et vendredi du 29 janvier au 20 mars 2026**, ainsi que **les mercredis 4, 11 et 18 mars** selon votre horaire de travail.

Ça vous intéresse?
Contactez-nous!



Nadia Hinse
Chargée de projets main-d'oeuvre
et promotion

nhinse@csmota.qc.ca

1 877 449-5335, poste 22

Subvention
salariale
jusqu'à
25 \$/h

L'alternance travail-études (ATE) est une formule éducative adaptée aux besoins changeants du marché du travail.

La formation combine, de façon structurée, des séquences d'apprentissage en milieu scolaire ET en milieu de travail, dans le cadre d'un programme d'études menant à une sanction.

Puisque ce projet est subventionné, l'entreprise peut bénéficier d'un remboursement salarial pouvant atteindre 25 \$/h par participant pour toute la durée de l'initiative.

Ce programme de 330 heures spécifique à l'industrie de la transformation alimentaire permet à l'étudiant d'acquérir les 8 compétences suivantes :

1. Fonction de travail et formation
2. Prévention en santé, sécurité, hygiène et salubrité
3. Interprétation de documents de production
4. Liens entre matières, procédés et assurance qualité
5. Préparation des matières premières
6. Activités de transformation alimentaire
7. Assainissement et entretien mineur de l'équipement
8. Réception et expédition de matières et de produits alimentaires

Pour en savoir plus sur la formation, [cliquez sur ce lien](#) ou numérisez le code QR ci-dessous.



Comité sectoriel de
main-d'oeuvre en
transformation
alimentaire



Formation en entreprise
Formation continue
Reconnaissance des acquis

Avec la participation financière de :

